

Bordereau de signature

2022 07 04 _ Colloque JJC ECOCOMP Tarifs



Signataire	Date	Annotation
Patricia Quero, <i>IRDL - Administration</i>	04/07/2022	 Arrêté des tarifs du colloque JJC ECOCOMP 2022 qui aura lieu sur Groix du 19 au 21 octobre.
Roseline Le Squere, <i>IRDL - Resp. Pilotage</i>	04/07/2022	
Jean-Roch Sauv�, <i>DGS</i>	05/07/2022	
Christophe Le Hen, <i>Cabinet de la pr�sidence</i>	06/07/2022	
Virginie Dupont, <i>Pr�sidente</i>	11/07/2022	  Certificat au nom de <u>Virginie DUPONT</u> (Pr�sidente, Universit� Bretagne Sud), �mis par <u>Certinomis - AA et Agents</u> , valide du 25 sept. 2020 � 15:08 au 25 sept. 2023 � 15:08.
<i>IRDL - Administration</i>		
<i>En attente d'archivage</i>		

Dossier de type : IRDL - Administration // Doc sign Pr sident

**Arrêté n° 2022-068 portant fixation
des tarifs d'un colloque**

Le Président,

VU le code de l'Education et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
VU la délibération n°30-2016 du Conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration au Président ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n°01-2020.

ARTICLE 2 : Les tarifs d'inscription au colloque JJC ECOCOMP 2022 « Journées Jeunes Chercheurs en éco-composites et composites bio-sourcés » qui se dérouleront du 19 au 21 octobre 2022 à Groix,

sont fixés comme suit :

SENIORS : personnels permanents des établissements de recherche : 320 euros

JUNIORS : doctorants 220 euros

Ces tarifs incluent :

- L'accès à la conférence
- Les 5 repas, les pauses café
- Les traversées en bateau Lorient – Groix
- L'activité du jeudi après-midi

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est mis en ligne sur le site internet de l'Université en application des dispositions de la délibération n° 75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

ARTICLE 4 : Le Directeur / la Directrice du laboratoire et l'Agent comptable de l'Université de Bretagne-Sud, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À Lorient, le 09/06/2022,

Signé par : Virginie Dupont
Date : 11/07/2022
Qualité : La Présidente

